

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Payant

<https://www.cadre21.org/membres/58dbf0e46ac0ac100c54971c>

Date d'obtention : 2024-03-18 15:00:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que le protocole permet de protéger les différents acteurs et laisse place à l'éducation des élèves impliquer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus accompagner dans mes interventions et ainsi pouvoir guider mes collègues TES lorsqu'ils ont des questions en lien avec la trousse et son application.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Vérifier si l'action était malveillante.

S'assurer que les images ne soient pas vues par personne d'autre.

Accompagner les élèves impliqués de façon bienveillante avec un objectif d'éducation.